

<p>RESOLUTION N° AGN/44/RES/6</p> <p>OBJET :</p> <p>PRISES D'OTAGES - ADOPTION D'UN FORMULAIRE.</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1975</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Criminalité de violence</p> <p>à la sous-rubrique : Prises d'otages - chantages.</p>
---	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 44ème session à Buenos Aires, du 9 au 15 octobre 1975,

INFORMEE des résultats du colloque qui s'est tenu du 3 au 5 février 1975 sur la question de "prise d'otages",

CONSIDERANT que dans cette matière l'échange d'informations techniques sur les affaires antérieures est particulièrement important du point de vue de la prévention,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du projet de formulaire annexé au rapport N° 16 et destiné à faciliter l'échange de renseignements portant sur les modes opératoires des malfaiteurs et sur les moyens techniques utilisés pour les combattre,

ADOpte le projet de formulaire international annexé au rapport N° 16 sous réserve que les suggestions de modification émises au cours du débat et figurant au procès-verbal soient prises en considération,

CHARGE le Secrétaire Général de fixer les modalités d'emploi de ce formulaire.